Service public fédéral
Sécurité sociale

La protection sociale en Belgique :

données sespros 2010

.be

La protection sociale en Belgique :

données sespros 2010

PRÉAMBULE

Les Nations Unies et l'Organisation Internationale du Travail définissent la protection sociale comme un droit fondamental. Cette protection peut être organisée sous différentes formes et assurée par différentes institutions que sont :

- L'Etat au sens large (Fédéral, régions, communautés et localités) ;
- Les organismes publics et privés ;
- Les associations.

La notion de protection sociale doit être considérée dans son sens le plus large possible. Cette dernière englobe à la fois la sécurité sociale traditionnelle, l'assistance sociale, ainsi que d'autres formes d'aides sociales. Ainsi, on retrouve dans SESPROS divers aspects de l'Etat providence. Des matières régionalisées comme par exemple la petite enfance, le logement, les aides aux personnes handicapées, etc. y figureront également.

Le SPF Sécurité sociale dans sa volonté de mettre à disposition du grand public les données de protection sociale, publie cette année une nouvelle édition de la brochure SESPROS. Celle-ci est composée de deux parties : une partie thématique et une autre partie, récurrente, qui consiste en une actualisation des chiffres de la protection sociale.

Cette année, la première partie de la brochure traite de l'évolution des recettes de protection sociale. Le financement des systèmes de protection sociale constitue un des défis majeurs que doivent relever les Etats. De ce fait, il nous paraît important de donner un aperçu de l'évolution de la structure de financement de la protection sociale de 2000 à 2009 en Europe et en Belgique en particulier. Ainsi, nous remarquons qu'entre 2000 et 2009, les recettes de protection sociale dans l'UE27 ont augmenté en valeur nominale de 39,6 %. En Belgique ces recettes ont augmenté de 49,3 %, passant de 69 à 103 milliards d'euros. Pour cette même période, les dépenses ont augmenté de 61,4%, passant de 64 à 104 milliards d'euros.

Dans la seconde partie, nous présentons les données statistiques (recettes et dépenses) de la Belgique pour l'année 2010. De plus, une comparaison des données 2009 de notre pays avec celles des autres Etats membres de l'UE27 est faite. Il s'agit des données les plus récentes fournies par les pays membres à Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure. Quelques données concernant certains pays sont encore provisoires et d'autres sont des estimations.

Cette brochure se veut une source concise de chiffres de la protection sociale pour tout public, chiffres que le SPF Sécurité sociale collecte auprès de ses différents partenaires en vue de répondre à ses obligations internationales de rapportage.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire cette brochure.

Jan Bertels
Directeur général,
DG Politique sociale, SPF Sécurité sociale

Tom Auwers
Directeur général,
DG Appui stratégique, SPF Sécurité sociale

SOMMAIRE

Préambule 4

Sommaire 5

I. Financement des recettes de protection sociale de la Belgique et de l'UE 6

I.1. Structure de financement de la protection sociale 6

I.2. Financement de la protection sociale belge 7

II. Evolution des recettes de protection sociale belge 9

II.1. Le financement de la Sécurité sociale belge 10

II.2. Evolution du financement alternatif de la sécurité sociale belge 15

II.3. Evolution des autres régimes de protection sociale 16

II.4. Secteurs de provenance des recettes sociales 21

III. Evolution des recettes de protection sociale de l'UE 23

IV. Evolution économique 28

V. Comparaison entre évolution du PIB et évolution des recettes et dépenses de protection sociale 30

VI. Données de protection sociale de la Belgique et comparaison avec les autres Etats membres de l'UE 32

VI.1. Données de protection sociale de la Belgique en 2010 32

a) Recettes de protection sociale 32

b) Dépenses de protection sociale 34

c) Prestations sociales par risque en 2010 34

d) Type des prestations sociales 37

VI.2. Comparaison avec les autres Etats de l'UE : données 2009 39

a) Les recettes de protection sociale dans l'UE 39

b) Les dépenses de protection sociale dans l'UE 42

c) Les prestations sociales par risque dans l'UE 44

Abréviations 47

Liste des tableaux 48

Liste des figures 49

Bibliographie 49

I. FINANCEMENT DES RECETTES DE PROTECTION SOCIALE DE LA BELGIQUE ET DE L'UE

I.1. Structure de financement de la protection sociale

Il est important de noter que les recettes et dépenses des régimes de protection sociale recensées dans SESPROS se limitent aux opérations courantes. Les opérations dites 'de capital' comme les investissements, les emprunts, les dépréciations etc., sont exclues. Seuls les charges et produits (intérêts, loyers,...) liés à ces derniers sont repris dans la structure comptable de SESPROS.

Les recettes de protection sociale comprennent :

- Les cotisations sociales : elles désignent les dépenses engagées par les employeurs au bénéfice de leurs salariés ou par les personnes protégées elles-mêmes en vue de s'assurer le droit aux prestations sociales.
- Les contributions publiques : couvrent la participation financière des autorités publiques dans le financement de la protection sociale. Elles peuvent prendre la forme d'une prise en charge directe des dépenses par les administrations publiques, mais également de subventions aux régimes de protection sociale. Ces moyens peuvent provenir de la fiscalité dite 'générale', mais également de taxes affectées.
- Les transferts reçus d'autres régimes : des moyens financiers peuvent être transférés entre régimes de protection sociale sans qu'il y ait de contrepartie (qui consisterait par exemple à ouvrir des droits pour les affiliés du régime 'donateur'). Le plus souvent il s'agit de transferts de moyens financiers issus de bonis des régimes vers des régimes de protection sociale en pénurie de financement.
- Les autres ressources : concernent des recettes courantes diverses des régimes de protection sociale comme les revenus de loyers, d'intérêts sur placements, etc.

Le tableau ci-dessous, présente une synthèse de la ventilation des différents types de recettes :

RECETTES
Cotisations sociales
Cotisations à charge des employeurs
Cotisations à charge des personnes protégées
Contributions publiques
Recettes fiscales affectées
Recettes fiscales générales
Transferts entre régimes
Autres recettes

Il est évident que les pays se distingueront en fonction de la structure de financement de leur protection sociale. On retrouvera ainsi des pays avec des systèmes de protection sociale plus de type Beveridgien, où le financement à travers la fiscalité générale prédominera, et des pays avec un modèle plus Bismarckien, où les cotisations sociales joueront un rôle important dans le financement. Il est également important de noter que des différences de financement existeront entre les différents régimes de protection sociale au sein d'un même pays.

Nous examinerons l'évolution des recettes sociales afin de voir de quelle manière les proportions des différentes ressources (cotisations sociales, contributions publiques et autres) se sont comportées au fil du temps. Offrent-elles une grande stabilité ? Ou observe-t-on des glissements entre ces différentes sources de financement ?

I.2. Financement de la protection sociale belge

Le financement de la protection sociale belge englobe les différents éléments de la structure de financement reprise dans la classification de SESPROS. Il est assuré par trois sources principales : les cotisations sociales des employeurs et des personnes protégées, le financement par les autorités publiques[1]. Il existe aussi d'autres ressources pour la protection sociale.

Si les taux de cotisations sociales sont définis par l'autorité publique en tant que législateur, les cotisations, elles, sont payées par les employeurs, salariés et individus afin d'ouvrir le droit à des prestations de protection sociale. C'est ce qui se passe pour la sécurité sociale. Par le paiement des cotisations, les salariés, les indépendants, etc.. ont droit aux allocations familiales, aux pensions de retraite, etc. En sa qualité d'employeur, l'État paiera également des cotisations à la sécurité sociale afin de financer certaines prestations sociales des fonctionnaires (p.ex. pour les soins de santé), ou les financera directement (p.ex. ; les allocations familiales des fonctionnaires).

La contribution publique dans le financement de la protection sociale se fait de différentes façons. Elle se fait soit en portant directement le poids budgétaire de certaines provisions sociales, soit de façon indirecte via la subvention de régimes de protection sociale (par exemple les subventions à la sécurité sociale). Ces interventions sont financées soit par la taxation générale (p.ex. les impôts directs sur les revenus ou la TVA), soit par une taxation spécifique (les 'taxes affectées', comme la taxe sur les assurances auto destinée à l'assurance maladie-invalidité) et n'ouvrent pas strictement parlant le droit aux prestations sociales.

Ne perdons pas de vue que l'État intervient ainsi dans le financement de la protection sociale par le biais de contributions publiques pour des régimes de prestations sociales qui ne font pas partie de la sécurité sociale classique telle que l'assistance sociale.

Si nous parlons de 'l'Etat' en Belgique, il s'agit d'un ensemble d'autorités composées du niveau fédéral, des régions et des communautés, ainsi que des administrations locales. Les entités ne relevant pas du fédéral, sont compétentes par exemple pour la politique de la petite enfance, l'intégration des personnes handicapées, le logement social, etc. Les régions et communautés participent donc au financement de la protection sociale par le biais des subventions accordées en matière de santé, d'action sociale et autres.

1 On y retrouvera les autorités publiques au niveau fédéral, régional, communautaire et local.

On retrouve par exemple :

- Les subventions-loyers en faveur des CPAS pour l'hébergement des nécessiteux ;
- Les subsides aux services d'aide aux familles et aux personnes âgées ;
- Les subventions d'activités liées à la politique de santé ;
- Les subventions aux associations actives dans le secteur de la guidance et de la réinsertion sociale des détenus, des membres de leur famille et de victimes d'actes de violence ;
- Etc.

Enfin, différents 'régimes' de protection sociale disposent également d'autres recettes propres. Il s'agit par exemple de revenus de loyers de bâtiments dont ils sont propriétaires, mais également de revenus sur les placements de leurs éventuelles réserves financières.

II. EVOLUTION DES RECETTES DE PROTECTION SOCIALE BELGE

Le tableau suivant comprend les recettes de la protection sociale au sens large (sécurité sociale, assistance sociale et d'autres régimes sociaux tels que la Croix-Rouge, les réductions tarifaires, les aides aux personnes handicapées, etc.).

Tableau 1 : Evolution des recettes sociales belges de 2000 à 2009 (en millions d'€)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (*)	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions sociales	46.854,80	48.297,47	50.566,43	51.737,61	54.806,06	55.351,93	57.651,97	60.583,59	63.887,16	65.662,72	40,14%
Employeurs	*31.379,86*	*32.155,05*	*33.677,09*	*34.357,08*	*36.548,75*	*36.844,82*	*38.537,77*	*40.460,65*	*42.795,84*	*43.940,14*	*40,03%*
Personnes protégées	*15.474,94*	*16.142,43*	*16.889,34*	*17.380,53*	*18.257,31*	*18.507,10*	*19.114,20*	*20.122,94*	*21.091,32*	*21.722,58*	*40,37%*
Contributions publiques	20.077,25	21.036,94	22.785,30	23.843,40	26.704,31	27.001,71	28.971,72	31.028,27	33.376,12	34.685,05	72,76%
Autres recettes	2.067,82	1.733,88	2.532,98	1.641,45	1.872,59	1.963,46	1.821,61	1.925,60	2.396,32	2.658,21	28,55%
Recettes totales	**68.999,87**	**71.068,30**	**75.884,72**	**77.222,46**	**83.382,97**	**84.317,09**	**88.445,30**	**93.537,46**	**99.659,60**	**103.005,98**	**49,28%**

Source : SPF Sécurité sociale

(*) données estimées

Les recettes de protection sociale en Belgique sont passées de 69 milliards d'euros à environ 103 milliards d'euros entre 2000 et 2009, soit une hausse de 49,28%. Le tableau 1 montre que ce sont les contributions publiques qui ont connu la plus forte augmentation (+72,76%). Les contributions des employeurs et des personnes protégées de leur côté, ont augmenté dans le même ordre de grandeur (+/- 40%). La plus forte augmentation des contributions publiques peut entre autre s'expliquer par la volonté des autorités publiques de diminuer les coûts liés aux cotisations sociales.

Le chapitre sur le financement alternatif nous donnera plus de renseignements concernant cette volonté de réduction des coûts de cotisations.

Tableau 2 : Part des différents types de recettes dans les recettes totales de protection sociale belge

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (*)	2008	2009	Taux de croissance 2009/2000
Contributions sociales	67,91%	67,96%	66,64%	67,00%	65,73%	65,65%	65,18%	64,77%	64,11%	63,75%	-6,12%
Employeurs	*45,48%*	*45,25%*	*44,38%*	*44,49%*	*43,83%*	*43,70%*	*43,57%*	*43,26%*	*42,94%*	*42,66%*	*-6,20%*
Salariés et Personnes protégées	*22,43%*	*22,71%*	*22,26%*	*22,51%*	*21,90%*	*21,95%*	*21,61%*	*21,51%*	*21,16%*	*21,09%*	*-5,97%*
Contributions publiques	29,10%	29,60%	30,03%	30,88%	32,03%	32,02%	32,76%	33,17%	33,49%	33,67%	15,72%
Autres recettes	3,00%	2,44%	3,34%	2,13%	2,25%	2,33%	2,06%	2,06%	2,40%	2,58%	-13,89%

Source : SPF Sécurité sociale

(*) données estimées

Afin de mieux comprendre l'évolution du financement de la protection sociale belge, nous examinerons dans les chapitres suivants dans quelle mesure certains éléments de celle-ci ont évolué. C'est-à-dire l'évolution des recettes de la sécurité sociale belge et sa composante de financement alternatif, ainsi que l'évolution des autres régimes de la protection sociale.

II.1. Le financement de la sécurité sociale belge

La sécurité sociale (salariés, indépendants et fonctionnaires), constitue la majeure partie de la protection sociale en Belgique. Comme nous l'avions déjà expliqué dans les éditions précédentes de la brochure, la protection sociale comprend en dehors de celle-ci l'assistance sociale, les régimes d'assurances complémentaires, les services sociaux, etc.

Dans cette section, nous allons ainsi analyser l'évolution du financement de la sécurité sociale (travailleurs salariés et indépendants) entre 2000 et 2009.

La sécurité sociale belge est financée par :

- Les cotisations personnelles et patronales de sécurité sociale ;
- les subventions de l'Etat ;
- des recettes affectées ;
- des legs, des emprunts et des intérêts de capitaux.

Entre 2000 et 2009, le financement de la sécurité sociale a connu l'évolution suivante :

Tableau 3 : Evolution des recettes de la sécurité sociale belge de 2000 à 2009 (en millions d'€)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions employeurs	19.064,15	19.656,27	20.411,98	20.769,77	21.539,02	21.560,87	22.581,66	24.001,59	25.443,73	25.924,34	35,98%
Contributions salariés et personnes protégées	12.704,44	13.285,08	13.870,97	14.062,91	14.669,32	14.699,91	15.142,19	15.993,69	17.009,92	17.413,83	37,07%
Contributions publiques	12.306,83	12.400,26	13.564,28	13.975,36	16.417,07	18.125,59	19.212,28	20.429,88	22.127,69	22.597,78	83,62%
Autres recettes	484,26	579,64	861,54	599,26	814,14	967,18	755,85	817,97	1.243,42	1.506,98	211,19%
Total	**44.559,67**	**45.921,24**	**48.708,77**	**49.407,29**	**53.439,55**	**55.353,55**	**57.691,98**	**61.243,12**	**65.824,77**	**67.442,93**	**51,35%**

Source : SPF Sécurité sociale

Si entre 2000 et 2009, les recettes de la sécurité sociale belge ont augmenté de 51,35%, passant d'environ 44 milliards d'euros à plus ou moins 67 milliards d'euros, ce sont les contributions publiques et les autres recettes qui ont connu les plus fortes augmentations, soient respectivement 83,62% et 211,19% (voir figure 1 ci-après). Les cotisations des employeurs et des personnes protégées ont respectivement augmenté de 35,98% et de 37,07%.

Figure 1 : Evolution des recettes de la sécurité sociale belge de 2000 à 2009 (en millions d'€)

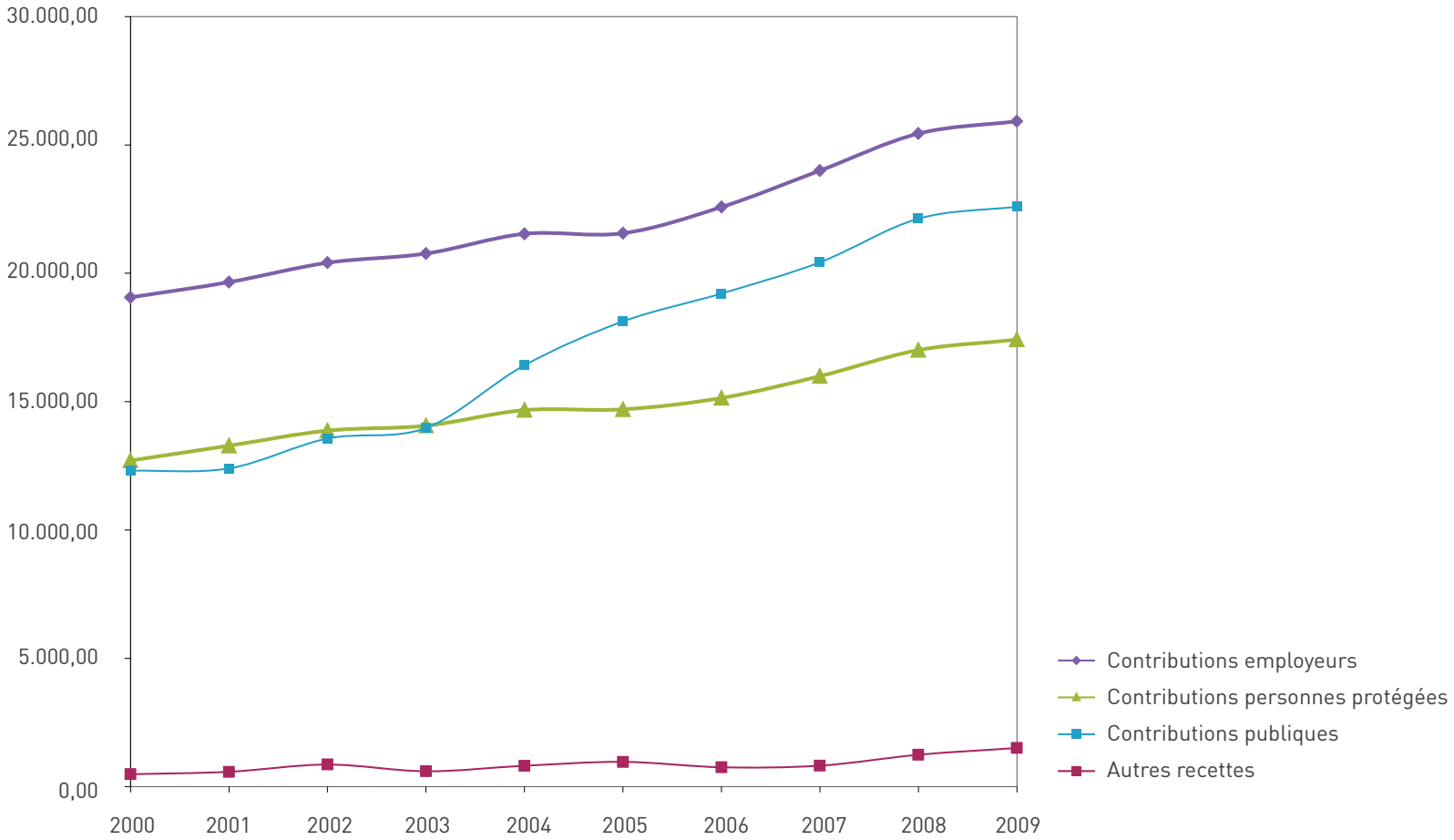

Source : SPF Sécurité sociale

Suite à l'évolution différente des composantes du financement de la sécurité sociale, la proportion de chaque type de recette a fortement changé.

Tableau 4 : Part de chaque recette dans les recettes totales de la sécurité sociale

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions employeurs	42,78%	42,80%	41,91%	42,04%	40,31%	38,95%	39,14%	39,19%	38,65%	38,44%	-10,15%
Contributions personnes protégées	28,51%	28,93%	28,48%	28,46%	27,45%	26,56%	26,25%	26,12%	25,84%	25,82%	-9,44%
Contributions publiques	27,62%	27,00%	27,85%	28,29%	30,72%	32,75%	33,30%	33,36%	33,62%	33,51%	21,32%
Autres recettes	1,09%	1,26%	1,77%	1,21%	1,52%	1,75%	1,31%	1,34%	1,89%	2,23%	105,61%

Source : SPF Sécurité sociale

De 2000 à 2009, les parts des contributions des employeurs et des personnes protégées dans les recettes de la sécurité sociale ont diminué de respectivement 10,15% et 9,44%, sous l'influence entre autre des mesures de réduction de cotisations. Le tableau 4 nous indique aussi que la part concernant les contributions publiques a augmenté de 21,32% et celle concernant les autres recettes de 105,61%. Mais ce dernier résultat est peu significatif car les autres recettes ne représentent qu'environ 2% de la masse totale des recettes de la sécurité sociale.

La variation des contributions publiques peut s'expliquer essentiellement par l'augmentation du financement alternatif de la sécurité sociale (nous y regarderons de plus près à la section suivante).

Figure 2 : Part de chaque type de recette de la sécurité sociale belge

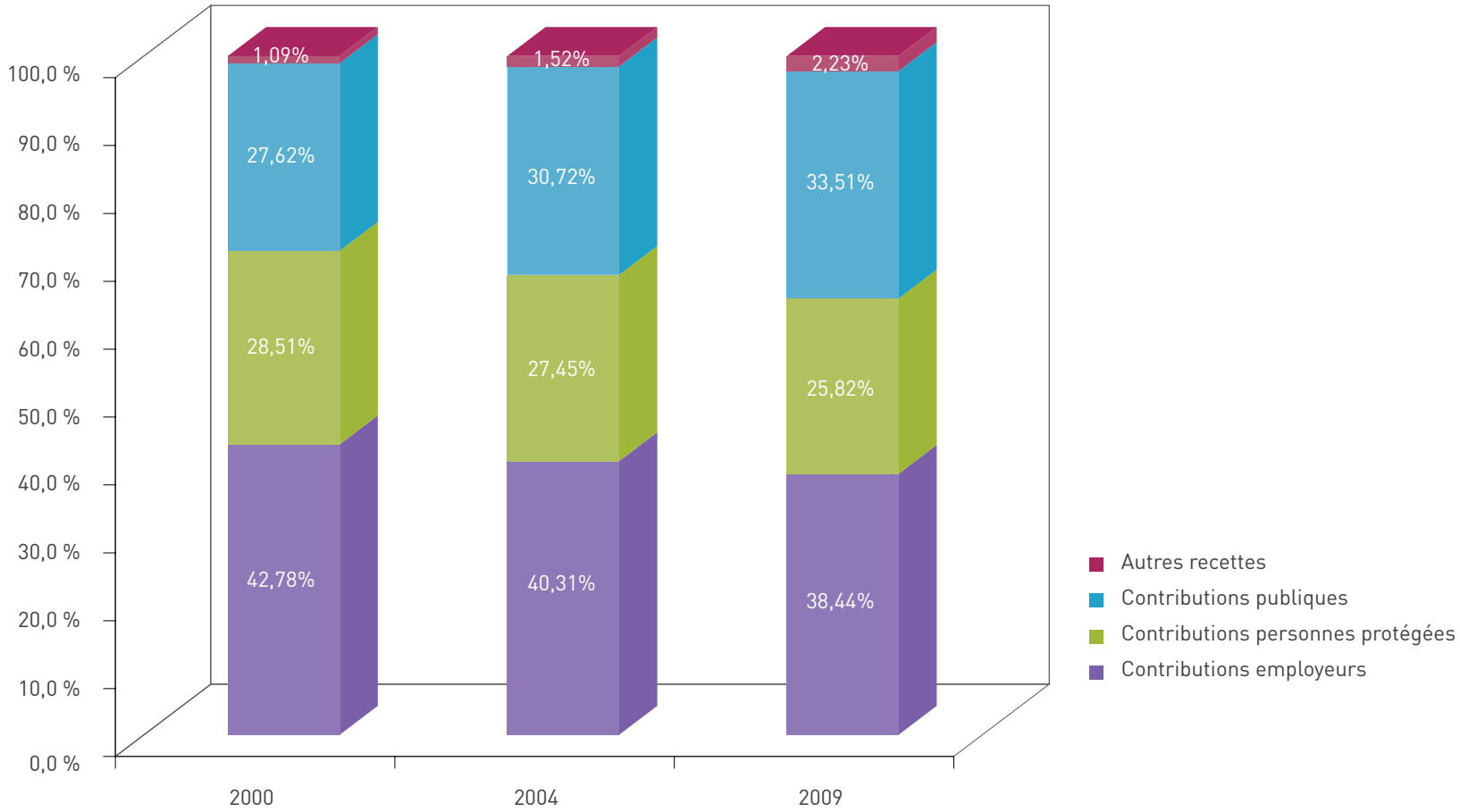

Source : SPF Sécurité sociale

II.2. Evolution du financement alternatif de la sécurité sociale belge

Pour rappel, l'Etat fédéral verse annuellement un montant forfaitaire à la 'gestion financière globale' de la sécurité sociale : la subvention générale à la sécurité sociale. Toutefois, depuis quelques années, nous connaissons un système de financement alternatif de la sécurité sociale, qui vient en supplément de celle-ci et qui doit compenser à la fois la limitation des subventions de l'Etat à la sécurité sociale et le coût des réductions de cotisations personnelles et patronales.

Le financement alternatif est constitué d'un ensemble de recettes de l'Etat fédéral, qui sont affectées à la sécurité sociale. Il s'agit d'un pourcentage des recettes de TVA, de précompte mobilier, des accises sur le tabac, etc. Les montants ainsi alloués aux régimes de sécurité sociale sont répartis entre les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants.

Le financement alternatif est composé :

- d'un pourcentage du produit de la TVA ;
- d'une partie :
  - du montant total du produit de l'imposition des avantages liés à l'octroi d'options sur actions;
  - du produit du précompte mobilier;
  - des recettes d'accises sur la vente de tabacs manufacturés;
  - des recettes de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés;
  - des revenus de l'impôt des non résidents personnes physiques et des non résidents sociétés;
  - des recettes de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance.

Notons également qu'à partir de 2004, un financement alternatif spécifique à l'INAMI (TVA et accises) a été instauré.

Le tableau 5 nous montre donc l'évolution du financement alternatif en Belgique. Ainsi, nous remarquons donc que ce financement a fortement augmenté. Nous sommes passés d'un montant d'environ 4 milliards en 2000, pour 12 milliards en 2009. Comme l'indique le tableau ci-dessous, d'autres composantes ont également été ajoutées dans le financement alternatif. Ces chiffres nous montrent l'importance croissante du financement alternatif dans notre sécurité sociale.

Tableau 5 : Composition du financement alternatif (en millions d'€)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000
TVA	3.747,06	3.450,86	4.393,34	4.436,63	7.516,25	8.721,34	8.846,24	9.751,40	10.376,28	9.956,76	165,72%
Accises tabac	-	-	-	62,50	208,18	495,33	753,78	870,52	905,13	938,09	-
Divers	-	9,02	93,78	67,25	64,74	48,72	445,36	670,10	1.308,48	1.760,61	-
Total	**3.747,06**	**3.459,88**	**4.487,11**	**4.566,38**	**7.789,16**	**9.265,38**	**10.045,38**	**11.292,02**	**12.589,89**	**12.655,46**	**237,74%**

Source : SPF Sécurité sociale

II.3. Evolution des autres régimes de protection sociale

Dans cette section, nous allons présenter les recettes concernant les autres régimes de protection sociale hors sécurité sociale. Il s'agit des régimes tels que : l'assistance sociale, les régimes pour les fonctionnaires et les autres régimes complémentaires. L'objectif de cette section est de voir dans quelle mesure les structures de financement de ces autres régimes de la protection sociale ont évolué.

Tableau 6 : Evolution de l'assistance sociale en Belgique de 2000 à 2009 (en millions d'€)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions publiques	2.170,87	2.248,52	2.471,98	2.712,66	2.801,51	2.919,54	3.022,88	3.456,43	3.744,87	3.870,67	78,30%

Source : SPF Sécurité sociale

L'aide sociale est le deuxième instrument important dans la mise en application de la politique sociale en Belgique. Celle-ci est également appelée les « régimes résiduaires », elle intervient pour les personnes qui sont dépourvues de revenu ou qui ne disposent pas d'un revenu suffisant. L'aide sociale sert donc de dernier rempart de la protection sociale avant de tomber dans la pauvreté.

Ce régime est financé à 100% par les autorités publiques. Dans le cas de notre pays, il s'agit bien de tous les niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire et local).

Le tableau 6 nous montre une forte augmentation des moyens publics mis à disposition du régime entre 2000 et 2009, soit 78,30%. Cette augmentation est liée à une forte croissance des risques supportés par le régime d'assistance sociale.

Tableau 7 : Evolution des régimes spéciaux pour les fonctionnaires en Belgique de 2000 à 2009 (en millions d'€)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (*)	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions employeurs	7.105,48	7.446,02	7.541,49	8.059,38	8.636,75	9.197,02	9.828,91	9.952,18	10.075,46	10.738,92	51,14%
Contributions personnes protégées	1.531,16	1.538,45	1.565,38	1.617,06	1.912,64	2.039,84	2.089,78	2.126,70	2.163,62	2.299,90	50,21%
Contributions publiques	533,54	535,59	531,87	535,41	540,92	556,20	580,48	617,62	654,76	674,53	26,43%
Autres recettes	899,80	372,37	644,88	157,91	149,94	185,51	138,65	194,31	249,96	190,12	-78,87%
Total	**10.069,97**	**9.892,43**	**10.283,62**	**10.369,76**	**11.240,25**	**11.978,57**	**12.637,83**	**12.890,81**	**13.143,79**	**13.903,48**	**38,07%**

Source : SPF Sécurité sociale

(*) données estimées

Ces régimes comprennent les fonctionnaires de tous les niveaux de pouvoir ainsi que ceux des entreprises publiques.

Dans le cas des régimes spéciaux pour fonctionnaires, les contributions employeurs sont aussi d'une certaine manière des contributions publiques. Pour ces régimes, les contributions employeurs ne sont pas des cotisations déterminées versées, elles sont plutôt des contributions imputées aux budgets des institutions publiques.

Sur base du tableau 7, nous voyons que les recettes liées aux régimes des fonctionnaires ont augmenté de 38,07%. Ces recettes ont augmenté moins vite que celles de la sécurité sociale classique qui elles, ont augmenté de 51,35% (voir tableau 3). Cette différence s'explique principalement en raison d'une croissance exceptionnelle des recettes destinées aux soins de santé et au financement alternatif pour la sécurité sociale.

Tableau 8 : Part de chaque type de recette concernant les régimes spéciaux pour les fonctionnaires

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (*)	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions employeurs	70,56%	75,27%	73,33%	77,72%	76,84%	76,78%	77,77%	77,20%	76,66%	77,24%	9,46%
Contributions personnes protégées	15,21%	15,55%	15,22%	15,59%	17,02%	17,03%	16,54%	16,50%	16,46%	16,54%	8,79%
Contributions publiques	5,30%	5,41%	5,17%	5,16%	4,81%	4,64%	4,59%	4,79%	4,98%	4,85%	-8,43%
Autres recettes	8,94%	3,76%	6,27%	1,52%	1,33%	1,55%	1,10%	1,51%	1,90%	1,37%	-84,70%

Source : SPF Sécurité sociale

(*) données estimées

Sur base de ce tableau, nous remarquons que la structure de financement des régimes pour les fonctionnaires est relativement stable. La contribution des fonctionnaires reste relativement faible. Cette contribution est en moyenne de 16% sur la période étudiée, puisqu'elle ne couvre que les cotisations personnelles pour les assurances soins de santé (maladie) et les pensions de survie.

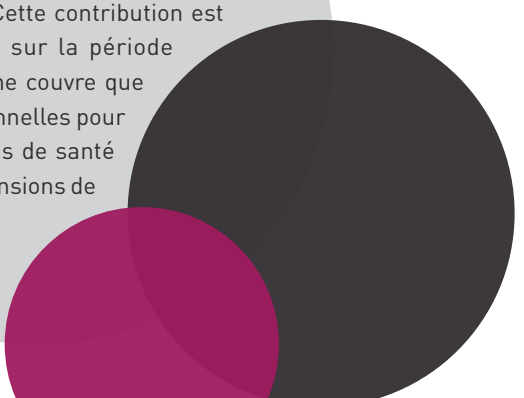

Tableau 9 : Evolution des recettes des régimes complémentaires en Belgique de 2000 à 2009 (en millions d'€)

On entend par régimes complémentaires, tous les autres régimes qui n'entrent pas dans les catégories citées plus haut. Il s'agit des régimes public et privé. Ces régimes sont par exemples : la croix rouge, les réductions tarifaires, la politique de la petite enfance, le deuxième pilier, etc.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions employeurs	5.210,23	5.052,76	5.723,62	5.527,94	6.372,98	6.086,93	6.127,20	6.506,88	7.276,65	7.276,88	39,67%
Contributions personnes protégées	1.239,34	1.318,90	1.452,99	1.700,56	1.675,35	1.767,36	1.882,23	2.002,55	1.917,78	2.008,84	62,09%
Contributions publiques	5.066,02	5.852,58	6.217,17	6.619,97	6.944,81	5.400,38	6.156,08	6.524,34	6.848,79	7.542,07	48,88%
Autres recettes	683,77	781,88	1.026,56	884,28	908,51	810,77	927,11	913,33	902,94	961,12	40,56%
Total	**12.199,36**	**13.006,11**	**14.420,35**	**14.732,75**	**15.901,65**	**14.065,44**	**15.092,62**	**15.947,10**	**16.946,17**	**17.788,91**	**45,82%**

Source : SPF Sécurité sociale

Tableau 10 : Part de chaque type de recette concernant les régimes complémentaires

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000
Contributions employeurs	42,71%	38,85%	39,69%	37,52%	40,08%	43,28%	40,60%	40,80%	42,94%	40,91%	-4,22%
Contributions personnes protégées	10,16%	10,14%	10,08%	11,54%	10,54%	12,57%	12,47%	12,56%	11,32%	11,29%	11,16%
Contributions publiques	41,53%	45,00%	43,11%	44,93%	43,67%	38,39%	40,79%	40,91%	40,41%	42,40%	2,10%
Autres recettes	5,60%	6,01%	7,12%	6,00%	5,71%	5,76%	6,14%	5,73%	5,33%	5,40%	-3,60%

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 10 nous montre qu'au cours de la période 2000 à 2009, la structure de financement des régimes complémentaires a faiblement varié.

Les résultats de ce tableau doivent être interprétés avec prudence. En effet, ce tableau comprend un ensemble des régimes divers avec différents modes de financement. On retrouvera par exemple des régimes qui sont entièrement financés par les contributions publiques et d'autre pas. Notons qu'en ce qui concerne les cotisations sociales des régimes complémentaires, le deuxième pilier représente une part importante. A titre d'illustration, en 2009 les contributions des employeurs pour le deuxième pilier représentaient environ 79% des contributions employeurs pour l'ensemble des régimes complémentaires. Quant aux contributions des personnes protégées (2ème pilier), elles représentaient environ 51% des contributions totales des personnes protégées.

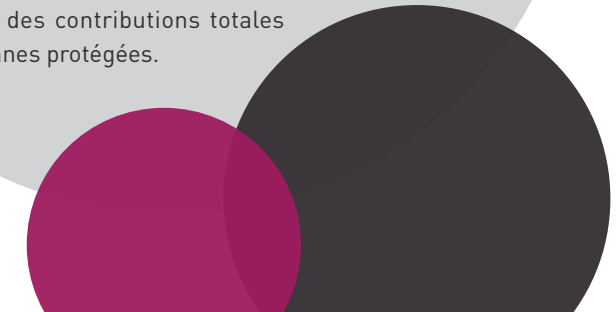

II.4. Secteurs de provenance des recettes sociales

Jusqu'à présent, nous avons essentiellement examiné les différentes composantes des recettes des régimes de protection sociale. Toutefois, SESPROS permet de classer les recettes de protection sociale par type mais également par secteur de provenance. Le type comme nous l'avons vu au point I indique la nature ou la cause du paiement, par contre la provenance désigne le secteur institutionnel qui est à l'origine du versement.

La répartition des recettes suivant leur origine, nous permettra de voir le poids que représente chaque secteur dans la protection sociale.

Tableau 11 : Evolution des recettes suivant le secteur de provenance de 2000 à 2009 (en millions d'€)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (*)	2008	2009	Variation 2009/2000
Sociétés	25.928	25.942	27.960	27.075	28.788	28.406	29.236	31.129	33.617	34.096	31,50%
Administrations publiques	26.939	28.221	30.407	32.069	35.860	36.778	39.349	41.697	44.210	46.493	72,59%
Ménages	15.962	16.660	17.442	17.999	18.902	19.081	19.769	20.657	21.717	22.361	40,09%
Institutions sans but lucratif au service des ménages	11	7	19	5	13	13	15	6	11	9	-18,18%
Reste du monde	160	239	57	75	51	39	77	48	49	47	-70,63%
Total	**69.000**	**71.069**	**75.885**	**77.223**	**83.614**	**84.317**	**88.446**	**93.537**	**99.604**	**103.006**	49,28%

Source : SPF Sécurité sociale

(*) données estimées

Au vu du tableau 11, nous remarquons que les recettes provenant des administrations publiques ont augmenté fortement par rapport aux autres secteurs. Elles ont augmenté de 72,59% contre 31,50% pour les sociétés et 40,09% pour les ménages. Par contre, les recettes provenant des institutions sans but lucratif au service des ménages et du reste du monde ont diminué.

Tableau 12 : Poids de chaque secteur dans les recettes sociales

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (*)	2008	2009	Moyenne 2009/2000	Variation 2009/2000
Sociétés	37,58%	36,50%	36,85%	35,06%	34,43%	33,69%	33,06%	33,28%	33,75%	33,10%	34,74%	-11,91%
Administrations publiques	39,04%	39,71%	40,07%	41,53%	42,89%	43,62%	44,49%	44,58%	44,39%	45,14%	42,55%	15,61%
Ménages	23,13%	23,44%	22,98%	23,31%	22,61%	22,63%	22,35%	22,08%	21,80%	21,71%	22,59%	-6,16%
Institutions sans but lucratif au service des ménages	0,02%	0,01%	0,03%	0,01%	0,02%	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	-45,19%
Reste du monde	0,23%	0,34%	0,08%	0,10%	0,06%	0,05%	0,09%	0,05%	0,05%	0,05%	0,11%	-80,32%

Source : SPF Sécurité sociale

(*) données estimées

Les recettes sociales proviennent en grande partie des administrations publiques. La part de ces dernières représente en moyenne 42,55% des recettes de protection sociale et celle des sociétés en moyenne 34,74% des recettes sociales. La part des ménages quant à elle représente en moyenne 22,59% des recettes.

Le tableau 12 nous montre que seul le poids des administrations publiques a augmenté entre 2000 et 2009 (+15,61%), alors que les poids des autres secteurs ont diminué au cours de cette même période. Cette augmentation reflète également l'augmentation du financement public dans la sécurité sociale via le financement alternatif.

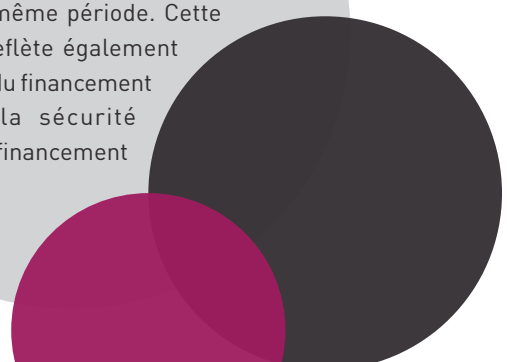

III. EVOLUTION DES RECETTES DE PROTECTION SOCIALE DE L'UE

Une autre question que l'on peut se poser est de savoir si ces structures de financement de la protection sociale ont connu des évolutions similaires dans les pays de l'UE.

Tableau 13 : Recettes de protection sociale en % du PIB

En % du PIB	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000
EU27	27,67	27,59	27,77	27,96	27,90	27,85	27,38	27,07	28,15	30,25	9,34
EU15	28,12	28,06	28,27	28,45	28,45	28,44	27,97	27,72	28,98	31,06	10,49
BE	**27,36**	**27,35**	**28,25**	**27,96**	**28,70**	**27,79**	**27,75**	**27,71**	**28,78**	**30,26**	**10,60**
DK	32,25	33,36	33,62	35,30	34,58	34,44	33,08	32,37	33,44	37,13	15,15
DE	30,63	30,70	31,21	31,69	31,24	30,89	30,29	29,44	29,87	32,63	6,52
IE	14,52	15,33	18,13	18,71	19,02	19,15	19,59	20,18	23,29	27,57	89,89
EL	24,87	24,83	24,70	24,53	25,18	25,79	25,65	25,83	27,45	28,92	16,30
ES	21,83	21,30	22,16	21,76	21,74	22,01	22,08	22,22	23,13	26,02	19,19
FR	30,00	30,33	30,58	30,65	30,66	31,02	30,90	30,72	31,18	32,11	7,04
IT	25,54	25,55	26,02	25,69	26,69	26,72	27,34	27,50	28,13	29,53	15,63
LU	21,78	23,96	23,75	23,97	23,52	23,00	22,31	21,59	22,90	25,35	16,39
NL	32,11	30,70	31,38	33,10	33,26	32,45	32,56	32,21	32,91	33,82	5,31
AT	28,27	28,71	28,88	29,16	28,78	28,47	27,99	27,48	28,15	30,16	6,66
PT	20,39	20,72	22,29	23,15	25,21	25,65	25,75	25,13	25,57	27,81	36,40
FI	28,33	28,62	29,15	29,63	29,61	29,84	30,08	28,91	30,01	32,97	16,38
SE	33,23	34,32	34,40	35,85	35,43	34,67	33,33	33,58	33,06	34,31	3,26
UK	27,20	27,01	26,08	25,92	25,77	26,29	24,54	24,48	28,73	31,36	15,31

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

Le tableau 13 nous montre l'évolution de la part des recettes sociales dans le PIB au cours de la première décennie du 21ème siècle. Pour la Belgique, la part des recettes dans le PIB a augmenté de 10,60%; pour l'UE15 cette part a augmenté de 10,49%. Les pays comme le Portugal, l'Espagne et surtout l'Irlande ont vu leur part relative de recettes augmenter de manière significative. La Suède, l'Autriche, les Pays-Bas et l'Allemagne n'ont augmenté que faiblement leur part relative de recettes sociales dans le PIB.

Tableau 14 : Variations des recettes totales entre 2000 et 2009

	Recettes totales (en millions d'€)		
	2000	2009	Variation 2009/2000
EU27	2.549.013	3.558.181	39,59
EU15	2.467.066	3.381.428	37,06
BE	**69.000**	**103.006**	**49,30**
DK	55.981	82.582	47,52
DE	634.799	774.731	22,04
IE	15.244	44.273	190,43
EL	33.486	66.995	100,07
ES	135.673	274.214	102,11
FR	432.453	606.712	40,30
IT	304.230	448.832	47,53
LU	4.791	9.478	97,83
NL	134.224	193.133	43,89
AT	58.665	82.877	41,27
PT	25.893	46.882	81,06
FI	37.500	57.134	52,36
SE	88.937	99.969	12,40
UK	435.765	490.683	12,60

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

Au cours de la période 2000-2009, les recettes totales ont augmenté de manières différentes selon les Etats membres. En moyenne dans l'UE15, cette augmentation était de 37,06%. Les pays comme l'Irlande, la Grèce et l'Espagne ont connu des augmentations nettement supérieures à la moyenne européenne. Soit respectivement 190,43%; 100,07%; 102,11%. Ce sont la Suède et le Royaume Uni qui ont connu les plus faibles augmentations (12,40% et 12,60%).

Figure 3 : Taux de croissance des recettes totales de protection sociale entre 2000 et 2009

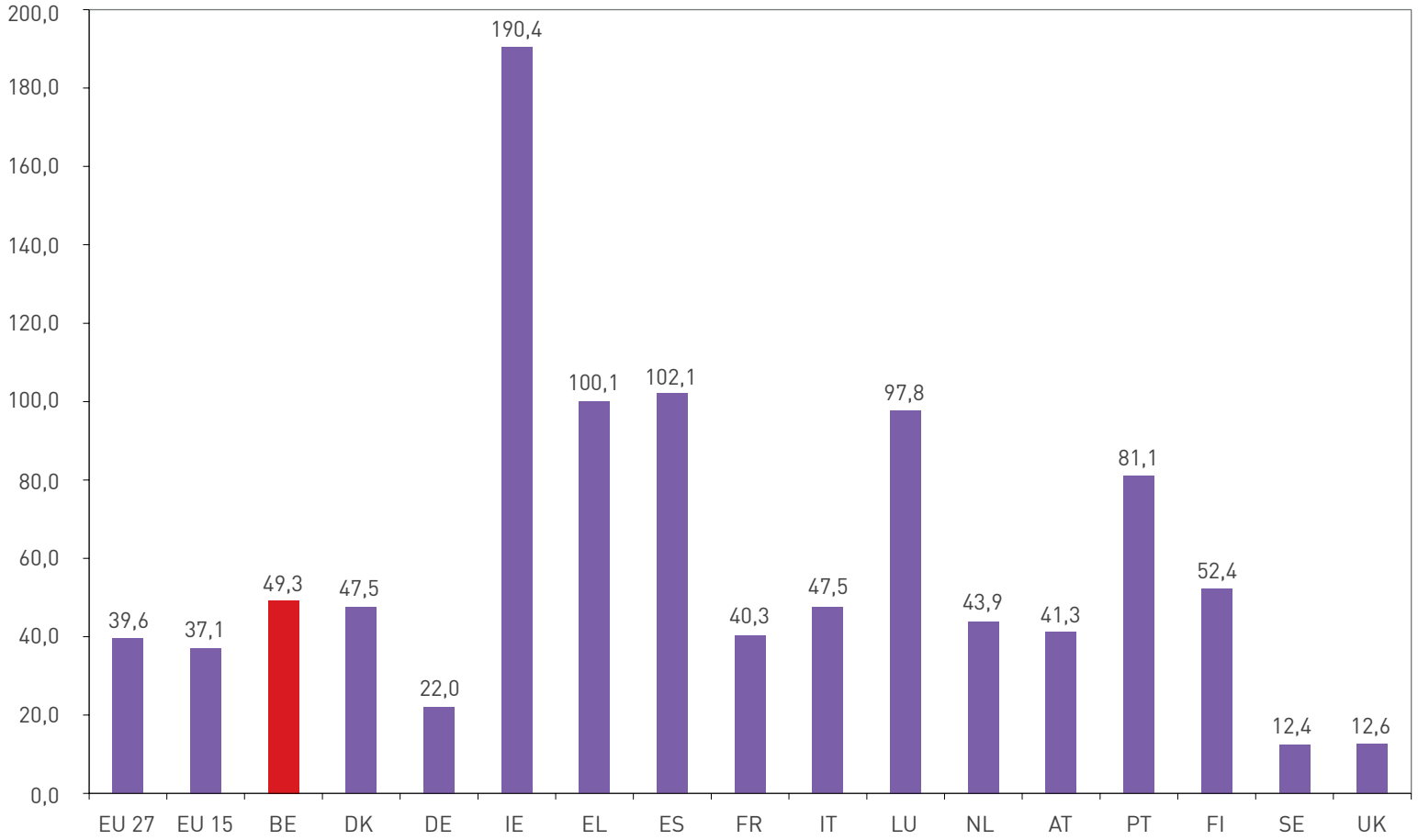

Source : Eurostat /SPF Sécurité sociale

Tableau 15 : Evolutions des recettes sociales selon leur type entre 2000 et 2009 (en millions d'€)

	Contributions employeurs			Contributions personnes protégées			Contributions publiques			Autres recettes		
	2000	2009	Variation 2009/2000	2000	2009	Variation 2009/2000	2000	2009	Variation 2009/2000	2000	2009	Variation 2009/2000
EU27	981.956	1.306.779	33,08	566.513	714.660	26,15	905.927	1.389.590	53,39	94.615	147.153	55,53
EU15	949.238	1.234.412	30,04	548.238	680.362	24,10	881.462	1.337.979	51,79	88.127	128.675	46,01
BE	**31.380**	**43.940**	**40,03**	**15.475**	**21.723**	**40,37**	**20.077**	**34.685**	**72,80**	**2.068**	**2.658**	**28,50**
DK	5.115	9.160	79,07	11.363	16.619	46,26	35.748	52.925	48,05	3.755	3.878	3,27
DE	242.086	263.445	8,82	175.914	224.220	27,46	201.972	272.610	34,97	14.827	14.456	-2,50
IE	3.904	10.877	178,61	2.360	6.970	195,34	8.927	24.518	174,65	53	1.909	3501,89
EL	12.797	21.374	67,02	7.557	13.787	82,44	9.769	25.682	162,89	3.363	6.151	82,90
ES	71.218	119.074	67,20	20.284	33.190	63,63	40.535	118.089	191,33	3.636	3.861	6,19
FR	198.833	264.719	33,14	86.086	127.295	47,87	131.233	193.574	47,50	16.301	21.124	29,59
IT	130.333	174.878	34,18	45.342	70.167	54,75	123.578	196.632	59,12	4.977	7.155	43,76
LU	1.185	2.559	115,95	1.142	2.204	92,99	2.246	4.277	90,43	218	438	100,92
NL	39.479	64.359	63,02	51.099	61.855	21,05	19.302	47.712	147,19	24.344	19.207	-21,10
AT	23.005	30.688	33,40	15.927	21.868	37,30	18.965	28.872	52,24	768	1.450	88,80
PT	9.209	14.202	54,22	4.505	6.766	50,19	10.129	20.758	104,94	2.049	5.155	151,59
FI	14.216	21.239	49,40	4.508	6.390	41,75	16.071	25.807	60,58	2.705	3.697	36,67
SE	36.049	36.421	1,03	8.386	9.598	14,45	40.696	51.871	27,46	3.805	2.078	-45,38
UK	130.267	157.475	20,89	98.195	57.710	-41,23	202.087	240.043	18,78	5.216	35.455	579,76

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Sur base du tableau 15, nous constatons qu'en moyenne ce sont les contributions publiques qui ont connu la plus forte variation entre 2000 et 2009 dans l'UE. Ces chiffres nous montrent qu'au cours de cette période, les Etats ont fourni des efforts assez conséquents afin de garantir la pérennité des systèmes de protection sociale (notamment par la recherche des financements alternatifs).

Tableau 16 : Variations des ratios (type de recette / recettes totales) entre 2000 et 2009

Le tableau ci-dessous permet de voir la variation des proportions de chaque source de financement dans les recettes totales de la protection sociale.

	Contributions employeurs			Contributions personnes protégées			Contributions publiques			Autres recettes		
	2000	2009	Variation 2009/2000	2000	2009	Variation 2009/2000	2000	2009	Variation 2009/2000	2000	2009	Variation 2009/2000
EU27	38,52	36,73	-4,66	22,22	20,08	-9,63	35,54	39,05	9,88	3,71	4,14	11,42
EU15	38,48	36,51	-5,12	22,22	20,12	-9,46	35,73	39,57	10,75	3,57	3,81	6,53
BE	**45,48**	**42,69**	**-6,14**	**22,43**	**21,10**	**-5,90**	**29,10**	**33,70**	**15,80**	**3,00**	**2,59**	**-13,74**
DK	9,14	11,09	21,39	20,30	20,12	-0,86	63,86	64,09	0,36	6,71	4,70	-29,99
DE	38,14	34,00	-10,83	27,71	28,94	4,44	31,82	35,19	10,60	2,34	1,87	-20,11
IE	25,61	24,57	-4,07	15,48	15,74	1,69	58,56	55,38	-5,43	0,35	4,31	1140,20
EL	38,22	31,90	-16,52	22,57	20,58	-8,81	29,17	38,33	31,40	10,04	9,18	-8,58
ES	52,49	43,42	-17,28	14,95	12,10	-19,04	29,88	43,06	44,14	2,68	1,41	-47,46
FR	45,98	43,63	-5,10	19,91	20,98	5,40	30,35	31,91	5,14	3,77	3,48	-7,63
IT	42,84	38,96	-9,05	14,90	15,63	4,89	40,62	43,81	7,85	1,64	1,59	-2,55
LU	24,73	27,00	9,16	23,84	23,25	-2,44	46,88	45,13	-3,74	4,55	4,62	1,56
NL	29,41	33,32	13,30	38,07	32,03	-15,87	14,38	24,70	71,79	18,14	9,94	-45,17
AT	39,21	37,03	-5,57	27,15	26,39	-2,81	32,33	34,84	7,76	1,31	1,75	33,64
PT	35,57	30,29	-14,82	17,40	14,43	-17,05	39,12	44,28	13,19	7,91	11,00	38,95
FI	37,91	37,17	-1,94	12,02	11,18	-6,96	42,86	45,17	5,40	7,21	6,47	-10,29
SE	40,53	36,43	-10,12	9,43	9,60	1,82	45,76	51,89	13,39	4,28	2,08	-51,41
UK	29,89	32,09	7,36	22,53	11,76	-47,81	46,38	48,92	5,49	1,20	7,23	503,68

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Entre 2000 et 2009, dans la plupart des pays, les parts des contributions des employeurs et des personnes protégées ont diminué. Elles ont baissé en moyenne de -5,12% (employeurs) et -9,46% (personnes protégées) dans l'UE15, et en Belgique -6,14% (employeurs) et -5,90% (personnes protégées). En ce qui concerne les contributions des employeurs, l'Espagne, la Grèce et le Portugal ont fortement diminué cette part par rapport aux autres pays de l'UE15. Par contre, pour le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg et le Royaume Uni, la part des contributions des employeurs a augmenté.

Pour ce qui est de la contribution des personnes protégées, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal et surtout le Royaume Uni ont fortement diminué leur part. Pour la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Irlande cette part a augmenté.

De manière générale, la part des contributions publiques a augmenté dans presque tous les pays (10,75% pour l'UE15), excepté pour l'Irlande et le Luxembourg (respectivement -5,43% et -3,74%).

IV. EVOLUTION ÉCONOMIQUE

Le 'produit intérieur brut (PIB)' étant une mesure de l'activité économique, nous allons l'utiliser afin d'illustrer l'évolution du contexte économique. En d'autres termes, la croissance/récession économique est généralement mesurée par l'utilisation d'indicateurs économiques dont le plus courant est le PIB. Ce dernier est défini comme la valeur de tous les biens et services produits sur le territoire d'un pays moins la valeur des biens et services utilisés pour leur création. Cet indicateur est utilisé en matière de comparaisons internationales des dépenses et recettes de protection sociale.

Nous utiliserons aussi deux notions importantes en économie qui sont les prix courants et prix constants :

- Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale ;
- Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence (dans notre cas, l'année de référence est 2000 : indice des prix à la consommation).

Tableau 17 : Evolution du PIB à prix courants (en milliards d'euros)

	2000	2009	Variation 2009/2000
EU27	9.209,20	11.761,59	27,72
EU15	8.771,10	10.885,16	24,10
BE	**252,20**	**340,40**	**34,97**
DE	2.062,50	2.374,50	15,13
IE	105,00	160,60	52,95
EL	136,30	231,64	69,95
ES	630,30	1.053,91	67,21
FR	1.441,40	1.889,23	31,07
IT	1.191,10	1.519,70	27,59
LU	22,00	37,39	69,97
NL	418,00	571,15	36,64
AT	207,50	274,82	32,44
PT	127,00	168,59	32,75
FI	132,10	173,27	31,16

Source : Eurostat

Le tableau 17 nous montre l'évolution du PIB à prix courants entre 2000 et 2009. La Belgique a connu une variation du PIB supérieure à la moyenne européenne (34,97% contre 24,10% pour l'UE15). Certains pays ont connu de très fortes variations. Il s'agit des pays comme le Luxembourg, la Grèce, l'Espagne et l'Irlande avec respectivement 69,97%, 69,95%, 67,21% et 52,95% de variations entre 2000 et 2009. L'Allemagne a par contre connu une faible variation (15,13%).

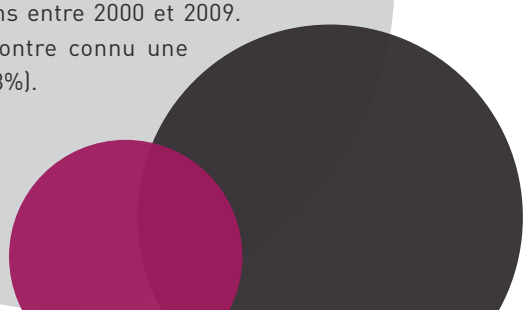

Tableau 18 : Evolution du PIB à prix constants (en milliards d'euros)

Afin de ne prendre en compte que l'évolution de la production réelle (ou en volume), il est indispensable de se baser sur le PIB à prix constant. Une hausse du PIB engendrée uniquement par un effet prix n'est pas synonyme de croissance.

	2000	2009	Variation 2009/2000
EU27	9.209,20	10.529,62	14,34
EU15	8.771,10	9.868,69	12,51
BE	**252,20**	**285,81**	**13,33**
DE	2.062,50	2.114,43	2,52
IE	105,00	129,41	23,25
EL	136,30	185,91	36,40
ES	630,30	808,84	28,33
FR	1.441,40	1.623,05	12,60
IT	1.191,10	1.231,53	3,39
LU	22,00	31,16	41,64
NL	418,00	481,17	15,11
AT	207,50	234,89	13,20
PT	127,00	137,62	8,36
FI	132,10	151,06	14,35

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 18 nous montre l'évolution du PIB à prix constants entre 2000 et 2009. La Belgique a connu une variation du PIB légèrement supérieure à la moyenne européenne (13,33% contre 12,51% pour l'UE15). Les pays comme le Luxembourg, la Grèce, l'Espagne et l'Irlande avec respectivement 41,64%, 36,40%, 28,33% et 23,25% ont connu de très fortes variations entre 2000 et 2009. L'Allemagne, l'Italie et le Portugal ont connu de très faibles variations (2,52%, 3,39% et 8,36%) par rapport aux autres pays de l'UE.

V. COMPARAISON ENTRE ÉVOLUTION DU PIB ET ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE

Cette partie nous permettra de comparer l'évolution des PIB avec les recettes et dépenses sociales entre 2000 et 2009.

Tableau 19 : Variation du PIB, des dépenses et recettes sociales entre 2000 et 2009 (prix courants)

	Dépenses sociales	Recettes sociales	PIB à prix courants
EU27	42,75	39,59	27,72
EU15	40,26	37,06	24,10
BE	**61,27**	**49,18**	**34,97**
DE	23,16	22,04	15,13
IE	206,81	190,43	52,95
EL	100,02	100,07	69,95
ES	106,24	102,11	67,21
FR	47,06	40,30	31,07
IT	53,99	47,53	27,59
LU	100,53	97,83	69,97
NL	63,70	43,89	36,64
AT	43,30	41,27	32,44
PT	70,93	81,06	32,75
FI	58,18	52,36	31,16

Source : Eurostat et SPF Sécurité sociale

Sur base de ce tableau, nous constatons que dans la plupart des Etats membres, les recettes et dépenses de protection sociale ont augmenté de manière nettement supérieure à leur PIB. Pour les pays comme la Grèce et l'Irlande les recettes et dépenses ont augmenté de manière très significative. Dans tous les pays l'augmentation des dépenses a été supérieure à celle des recettes, excepté pour le Portugal.

Ces données ne nous permettent pas d'établir un lien direct entre la croissance économique et celle des recettes et dépenses sociales. De plus, le financement de la protection sociale dépend souvent des politiques mises en place par chaque pays.

Tableau 20 : Variation du PIB et des recettes et dépenses sociales entre 2000 et 2009 (prix constants)

	Dépenses sociales	Recettes sociales	PIB à prix courants
EU27	27,80	24,97	14,34
EU15	27,16	22,71	12,51
BE	**35,50**	**35,25**	**13,33**
DE	9,67	8,68	2,52
IE	147,23	134,03	23,25
EL	60,53	60,57	36,40
ES	58,28	55,11	28,33
FR	26,34	20,53	12,60
IT	24,79	19,55	3,39
LU	67,11	64,86	41,64
NL	37,91	21,22	15,11
AT	22,48	20,74	13,20
PT	39,53	47,80	8,36
FI	37,91	32,83	14,35

Source : Eurostat et SPF Sécurité sociale

Le tableau ci-dessus indique que pour la plus part des pays membres de l'UE, les recettes et dépenses sociales ont augmenté presque deux fois plus vite que leur PIB. Ces résultats nous montrent l'importance du financement de la protection sociale dans chaque pays. Nous remarquons également que dans presque tous les pays, les dépenses ont augmenté plus fortement que les recettes.

VI. DONNÉES DE PROTECTION SOCIALE DE LA BELGIQUE ET COMPARAISON AVEC LES AUTRES ETATS MEMBRES DE L'UE

Dans cette partie nous présenterons les données de protection sociale de la Belgique et de certains pays européens. Ces données nous permettront ainsi de situer notre pays par rapport à ses voisins. Les chiffres utilisés sont les données les plus récentes fournies par les pays membres de l'UE à Eurostat.

VI.1. Données de protection sociale de la Belgique en 2010

Le Produit intérieur brut (PIB)[2] de l'année 2010 pour la Belgique s'élevait à 354 milliards d'euros.

a) Recettes de protection sociale

Tableau 21 : Montants des recettes sociales de la Belgique en 2010

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TRS[3]
Contributions Employeurs	44.978,69	12,69	41,36
Contributions Personnes protégées	22.234,64	6,27	20,45
Contributions Publiques	38.937,07	10,99	35,81
Autres recettes	2.596,29	0,73	2,39
Total recettes	**108.746,69**	**30,69**	**100,00**

Source : SPF Sécurité sociale

2 http://www.plan.be/databases/PVar.php?VC=MODRESV&DB=MOD&lang=fr&XT=1&ND
3 TRS: Total des recettes sociales

Figure 4 : Répartition des recettes sociales en 2010 (en millions d'€)

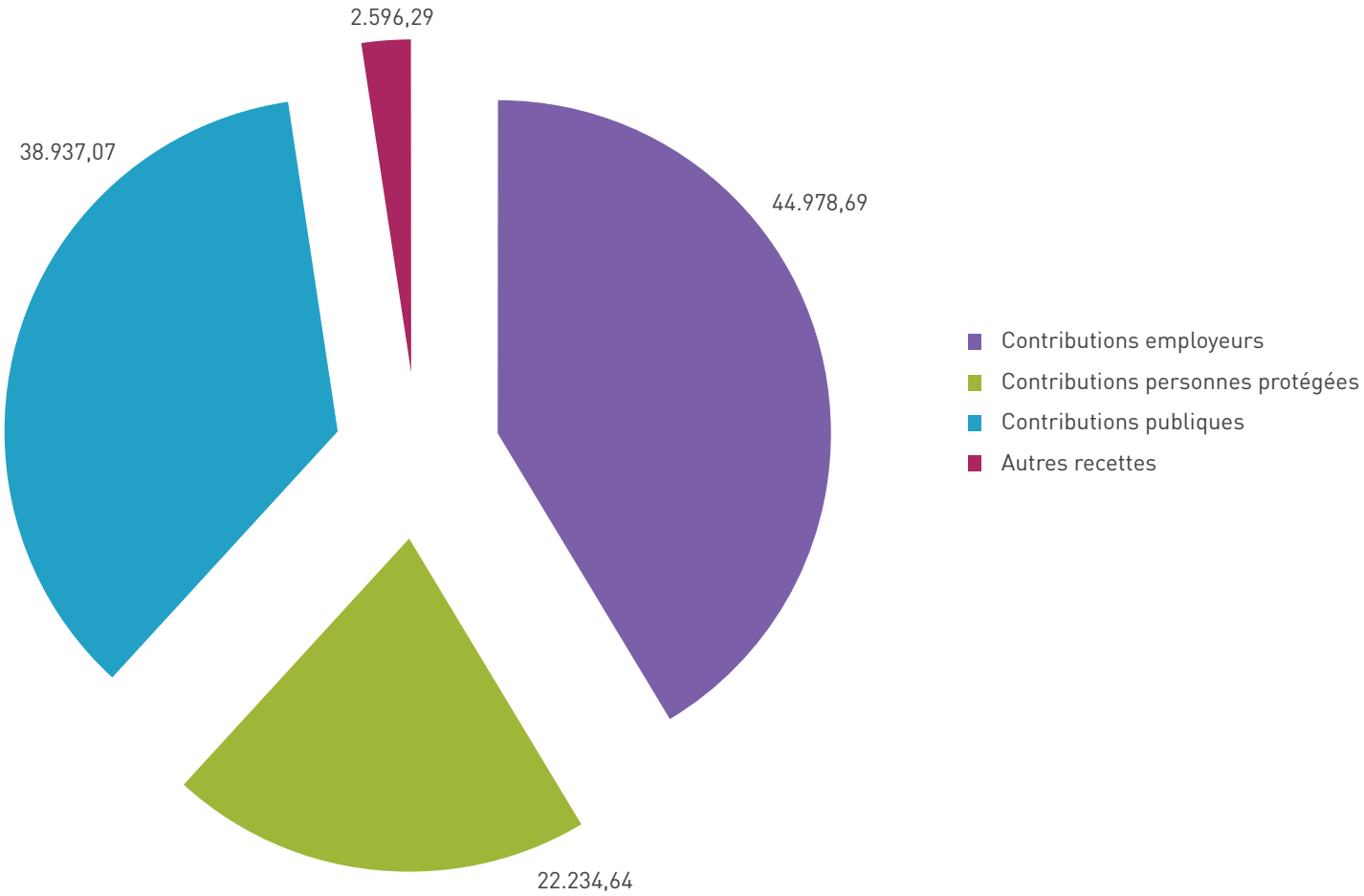

Source : SPF Sécurité sociale

En 2010, les contributions des employeurs représentaient 41,36 % des recettes de protection sociale en Belgique, soit la part la plus importante. Les contributions publiques et les contributions des personnes protégées représentaient respectivement 35,81 % et 20,45 % des recettes sociales. Les autres recettes étaient de l'ordre de 2,39%.

b) Dépenses de protection sociale en 2010

Tableau 22 : Dépenses sociales de la Belgique en 2010

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TDS[4]
Prestations sociales	101.127,97	28,54	94,96
Dépenses de fonctionnement	3.301,27	0,93	3,10
Autres dépenses	2.067,87	0,58	1,94
Total dépenses	**106.497,12**	**30,05**	**100,00**

Source : SPF Sécurité sociale

4 TDS: total des dépenses sociales

Le tableau 22 nous montre que les prestations sociales constituent la part la plus importante des dépenses de protection sociale. En 2010, elles représentaient 94,96 % des dépenses sociales. Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses représentaient respectivement 3,10% et 1,94% du total des dépenses sociales. Pour l'année 2010, la Belgique avait consacré 30,05 % de son PIB en matière de protection sociale. Soit une légère diminution par rapport à 2009 (les dépenses s'élevaient à 30,55 % du PIB).

c) Prestations sociales par risque en 2010

Tableau 23 : Montants des prestations sociales par risque en 2010

Risques	En Millions d'€	En % du PIB	En % du TPS[5]
Maladie	28.518,90	8,05	28,20
Invalidité	7.585,94	2,14	7,50
Vieillesse	32.566,98	9,19	32,20
Survie	7.503,43	2,12	7,42
Famille	7.794,04	2,20	7,71
Chômage	13.496,45	3,81	13,35
Logement	785,20	0,22	0,78
Exclusion sociale	2.877,03	0,81	2,84
Total	**101.127,97**	**28,54**	**100,00**

Source : SPF Sécurité sociale

5 TPS : total des prestations sociales

Les dépenses de pension (vieillesse et survie), maladie/soins de santé et invalidité ont un poids important dans les dépenses de protection sociale. En 2010, elles représentaient 75,32 % du total des prestations sociales (soit 21,50 % du PIB).

Figure 5 : Risques sociaux en % du PIB en 2010

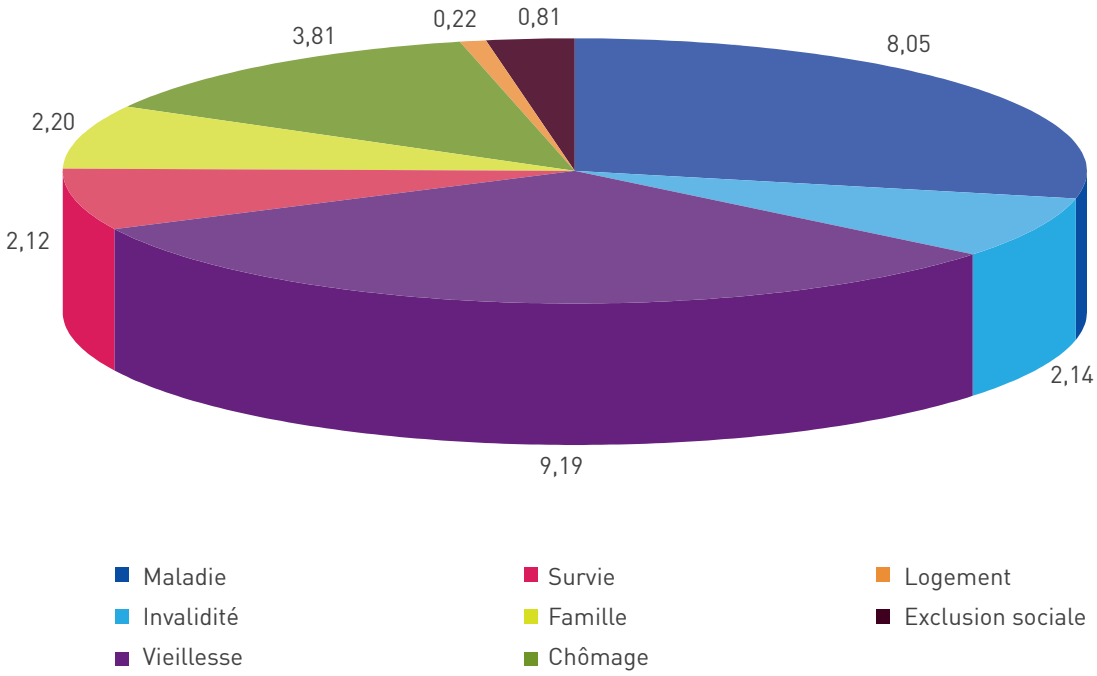

Source : SPF Sécurité sociale

La figure 5 présente les huit risques sociaux (fonctions) classés dans SESPROS, en pourcentage du PIB. Les fonctions logement et exclusion sociale représentent respectivement 0,22 % et 0,81 % du PIB, soit les pourcentages les plus faibles. Les fonctions vieillesse et maladie représentent les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 9,19 % et 8,05 % du PIB.

d) Types des prestations sociales

Les prestations sociales peuvent être en nature ou en espèces :

- Une prestation en espèces est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple les congés payés de maladie ; les paiements des allocations familiales, etc.
- Une prestation en nature est une prestation accordée sous forme de bien ou de service. Les remboursements de notre assurance 'soins de santé' seront donc considérés comme des prestations en nature. Parmi les prestations en nature, nous trouverons par exemple : les Aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides matérielles pour les personnes handicapées, etc.

Tableau 24 : Prestations en espèces et en nature (2010)

	Prestations en espèces (en millions d'€)	Prestations en espèces (en % du TPS[6])	Prestations en nature (en millions d'€)	Prestations en nature (en % du TPS[6])
Maladie	3.014,23	2,98%	25.504,67	25,22%
Invalidité	5.854,83	5,79%	1.731,11	1,71%
Vieillesse	31.993,67	31,64%	573,31	0,57%
Survie	7.479,92	7,40%	23,50	0,02%
Famille	6.193,50	6,12%	1.600,54	1,58%
Chômage	13.298,36	13,15%	198,10	0,20%
Logement	-	0,00%	785,20	0,78%
Exclusion sociale	2.392,88	2,37%	484,15	0,48%
Total	**70.227,39**	**69,44%**	**30.900,58**	**30,56%**

Source : SPF Sécurité sociale

6 TPS : total des prestations sociales

En Belgique, les prestations sociales prennent principalement la forme de prestations versées en espèces. En 2010, les prestations en espèces représentaient 69,44 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (39,05 % pour les pensions de vieillesse et survie, et 30,41 % pour les autres prestations en espèces). Les prestations en nature représentaient 30,56 % du total des prestations (25,22 % pour la fonction maladie - soins de santé et 5,34 % pour les autres prestations en nature).

Figure 6 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations)

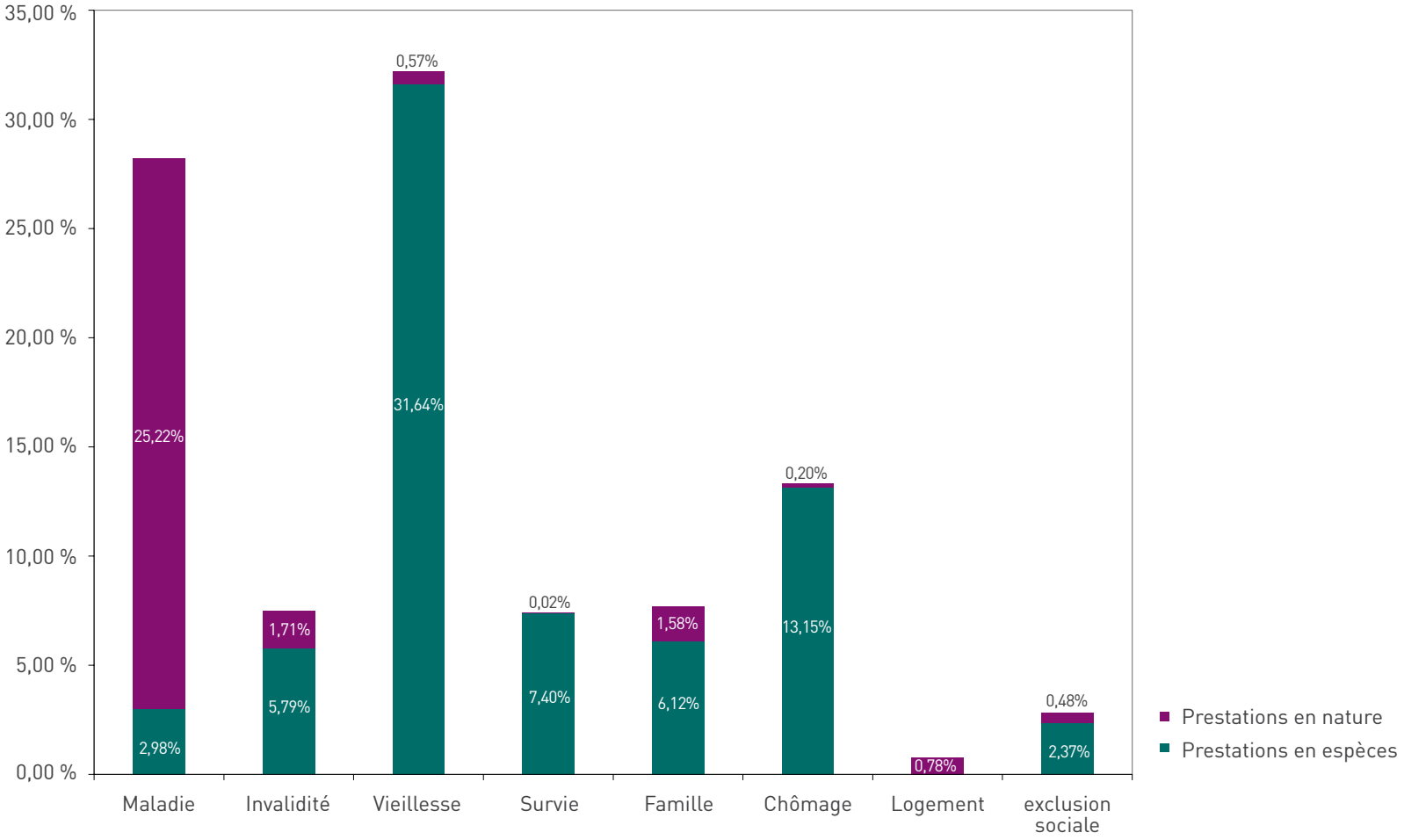

Source : SPF Sécurité sociale

VI.2. Comparaison avec les autres Etats de l'UE : données 2009

Les chiffres présentés dans ce chapitre, sont les prestations sociales enregistrées par les États sans aucune déduction d'impôts ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Les utilisateurs des données sont avertis que, pour certains types d'analyses, l'utilisation de données sur les prestations brutes peut donner lieu à des conclusions erronées.

Les prestations sociales accordées dans le cadre de SESPROS sont limitées aux:

- Paiements en espèces aux personnes protégées ;
- Remboursement des dépenses faites par les personnes protégées ;
- Biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans le sens où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

a) Les recettes de protection sociale dans l'UE

Pour une raison de lisibilité, nous ne reprendrons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques 'SESPROS' sont disponibles, mais nous nous limiterons à une sélection parmi ceux-ci. Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'Eurostat (http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/esspros/info/data/esspros_public_data/publication/index.htm).

Tableau 25 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes sociales (TRS) en 2009

	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'€
EU27	11,11	36,73	6,08	20,08	11,81	39,05	1,25	4,14	**30,25**	**3.558.181**
EU15	11,34	36,51	6,25	20,12	12,29	39,57	1,18	3,81	**31,06**	**3.381.428**
BE	**12,91**	**42,66**	**6,38**	**21,09**	**10,19**	**33,67**	**0,78**	**2,58**	**30,26**	**103.006**
DK	4,12	11,09	7,47	20,12	23,80	64,09	1,74	4,70	**37,13**	**82.582**
DE	11,09	34,00	9,44	28,94	11,48	35,19	0,61	1,87	**32,63**	**774.731**
ES	11,30	43,42	3,15	12,10	11,20	43,06	0,37	1,41	**26,02**	**274.214**
FR	14,01	43,63	6,74	20,98	10,25	31,91	1,12	3,48	**32,11**	**606.712**
IT	11,51	38,96	4,62	15,63	12,94	43,81	0,47	1,59	**29,53**	**448.832**
LU	6,84	27,00	5,89	23,25	11,44	45,13	1,17	4,62	**25,35**	**9.478**
NL	11,27	33,32	10,83	32,03	8,35	24,70	3,36	9,94	**33,82**	**193.133**
FI	12,26	37,17	3,69	11,18	14,89	45,17	2,13	6,47	**32,97**	**57.134**
SE	12,50	36,43	3,29	9,60	17,80	51,89	0,71	2,08	**34,31**	**99.969**
UK	10,07	32,09	3,69	11,76	15,34	48,92	2,27	7,23	**31,36**	**490.683**

Source : Eurostat

En 2009, les principales sources de financement de l'UE étaient les cotisations sociales (56,81% des recettes totales pour l'UE27). En Belgique, les cotisations sociales représentaient 63,75% des recettes totales et les contributions publiques 33,67%.

Figure 7 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2009

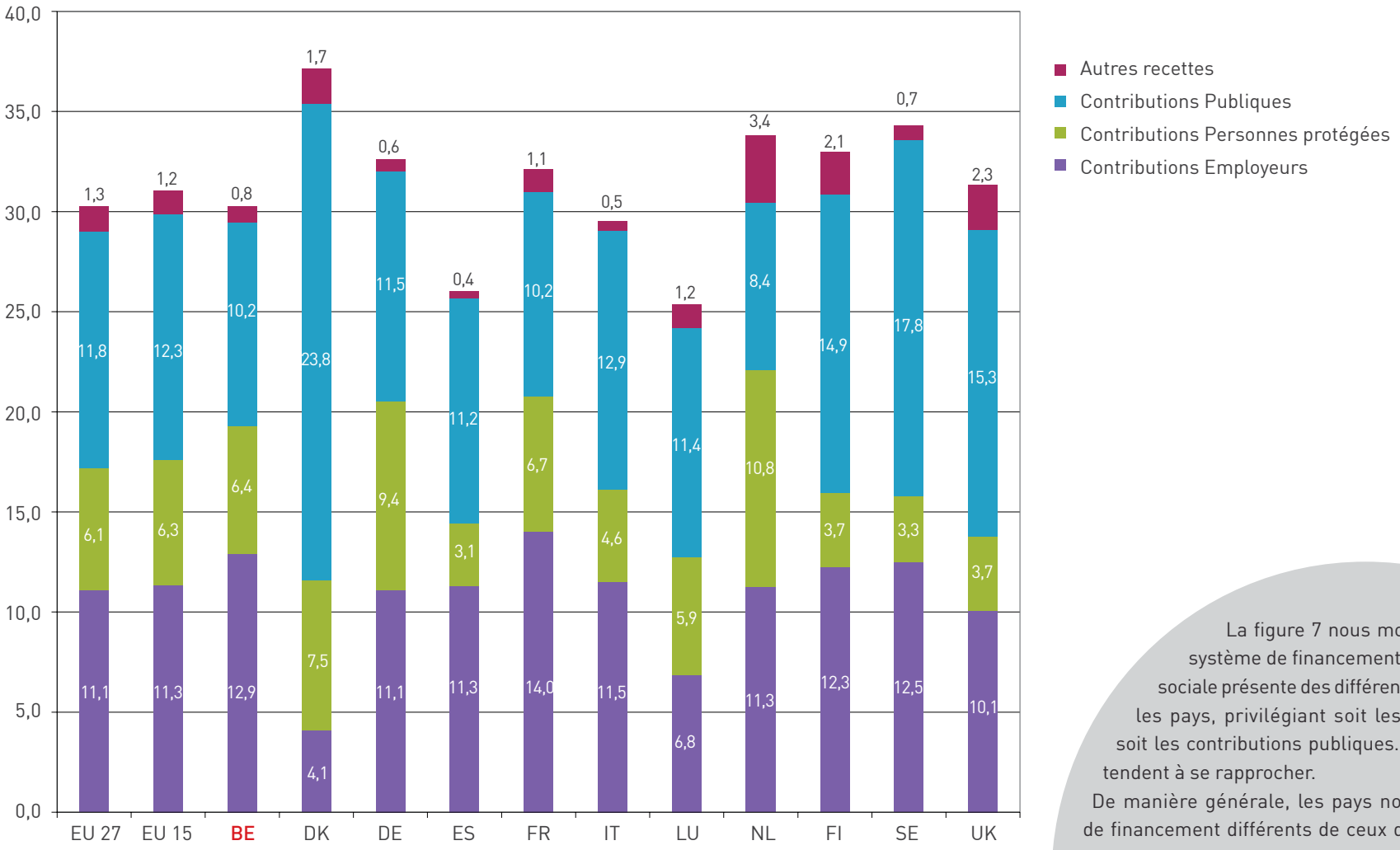

Source : Eurostat

La figure 7 nous montre que le système de financement de la protection sociale présente des différences marquées selon les pays, privilégiant soit les cotisations sociales, soit les contributions publiques. Toutefois, les systèmes tendent à se rapprocher.
De manière générale, les pays nordiques ont des systèmes de financement différents de ceux du sud (systèmes à l'origine suivant le modèle bismarckien ou le modèle de Lord Beveridge, même si aucun système répondant aux caractéristiques 'pures' de ces modèles ne persiste).

b) Les dépenses de protection sociale dans l'UE

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses de protection sociale. Il nous permet ainsi de voir la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale. En d'autres termes, il permet de voir l'effort consenti pour la protection sociale.

Les prestations sociales représentent la plus grande part de dépenses sociales (environ 96%).

Tableau 26 : Structure des dépenses de protection sociale en 2009

	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
EU27	3.336.129	28,36	102.849	0,87	31.370	0,27	3.470.348	29,51
EU15	3.165.501	29,08	99.420	0,91	31.186	0,29	3.296.106	30,28
BE	**98.505**	**28,94**	**3.234**	**0,95**	**1.944**	**0,57**	**103.683**	**30,46**
DK	72.378	32,54	2.001	0,90	-	-	74.379	33,44
DE	714.766	30,10	28.039	1,18	2.253	0,09	745.059	31,38
ES	258.202	24,50	5.419	0,51	290	0,03	263.911	25,04
FR	597.572	31,63	24.069	1,27	2.864	0,15	624.505	33,06
IT	431.803	28,41	11.959	0,79	9.445	0,62	453.207	29,82
LU	8.493	22,71	128	0,34	21	0,06	8.641	23,11
NL	169.559	29,69	8.355	1,46	2.583	0,45	180.497	31,60
FI	50.897	29,37	1.530	0,88	-	-	52.427	30,26
SE	91.888	31,54	1.683	0,58	-	-	93.571	32,12
UK	440.627	28,16	6.883	0,44	9.274	0,59	456.784	29,20

Source : Eurostat

Figure 8 : Dépenses sociales en % du PIB en 2009

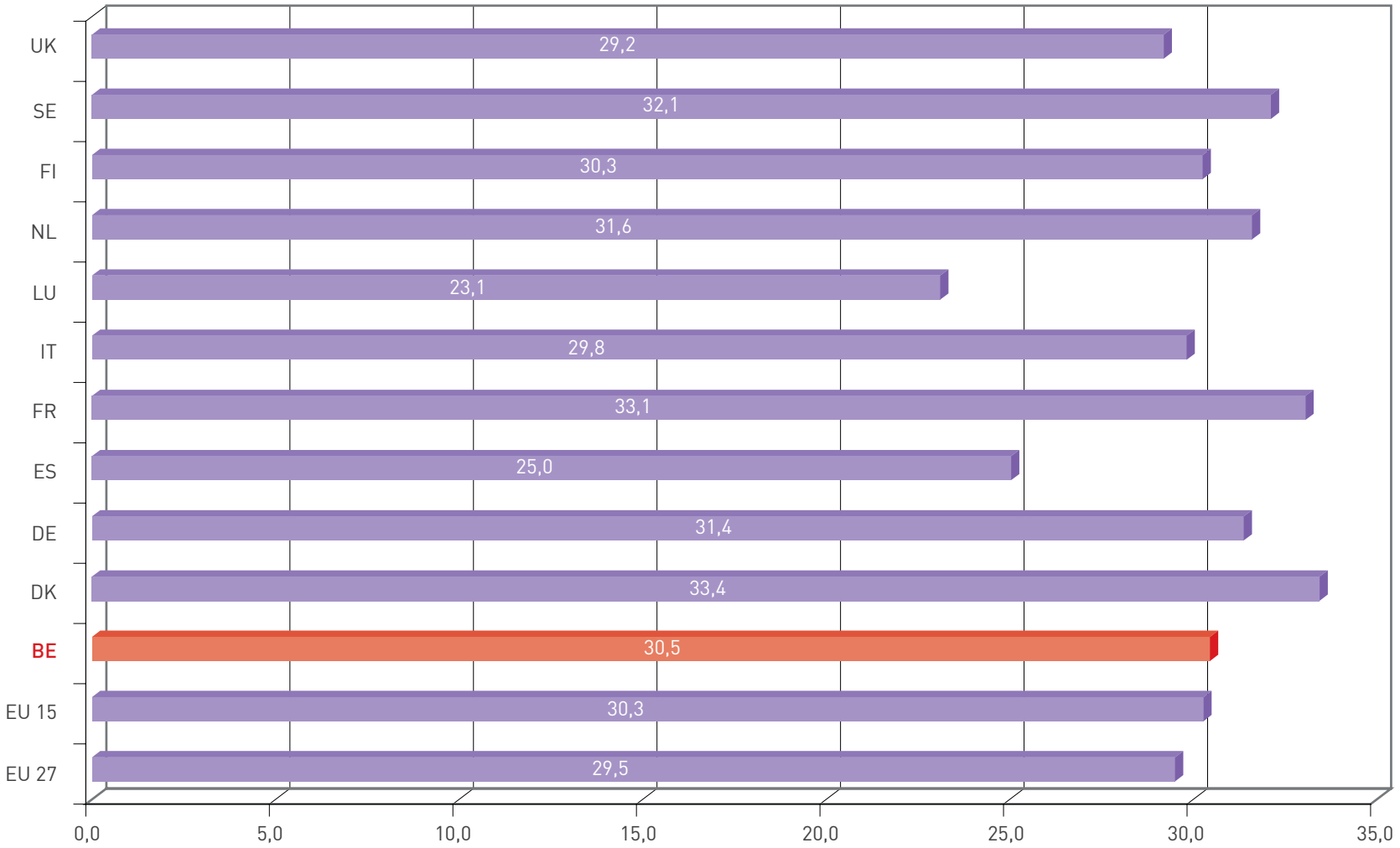

Source : Eurostat

c) Les prestations sociales par risque dans l'UE

Tableau 27 : Prestations sociales en % du PIB en 2009

Pour une meilleure comparaison des données entre pays, nous allons utiliser le PIB puisqu'on compare proportionnellement sur base de la richesse nationale.

En % du PIB	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	8,4	2,3	11,1	1,7	2,3	1,7	0,6	0,4
EU15	8,6	2,3	11,2	1,7	2,3	1,8	0,6	0,4
BE	**8,2**	**2,0**	**9,4**	**2,2**	**2,2**	**3,8**	**0,2**	**0,8**
DK	7,6	4,9	12,1	0,0	4,2	2,1	0,8	0,9
DE	9,7	2,4	10,0	2,2	3,2	1,9	0,6	0,2
ES	7,3	1,7	7,7	2,2	1,5	3,7	0,2	0,3
FR	9,4	1,9	12,4	2,0	2,6	1,9	0,8	0,6
IT	7,3	1,7	14,4	2,6	1,4	0,8	0,0	0,1
LU	5,8	2,6	6,2	2,0	4,0	1,3	0,3	0,5
NL	10,3	2,5	10,4	1,2	1,3	1,4	0,4	2,0
FI	7,5	3,6	10,4	1,0	3,3	2,4	0,5	0,7
SE	8,0	4,5	12,7	0,6	3,2	1,3	0,5	0,7
UK	8,7	3,0	12,0	0,2	1,8	0,8	1,5	0,2

Source : Eurostat

Le tableau 27, nous permet de voir le poids que représente chaque fonction dans les Etats membres de l'union européenne.

Nous remarquons que pour la plupart des fonctions, la Belgique se situe en dessous des moyennes européennes. Par contre, pour les fonctions survie, chômage et exclusion sociale, notre pays se situait au dessus des moyennes européennes en 2009.

En ce qui concerne la fonction Maladie/soins de santé, les pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas sont nettement supérieurs à la moyenne de l'UE. Quant à la fonction vieillesse, c'est l'Italie qui présente le pourcentage le plus élevé.

Au niveau de la fonction chômage, la Belgique et l'Espagne se situent largement au dessus de la moyenne de l'UE27.

Figure 9 : Répartition des prestations sociales par risque en % du PIB en 2009

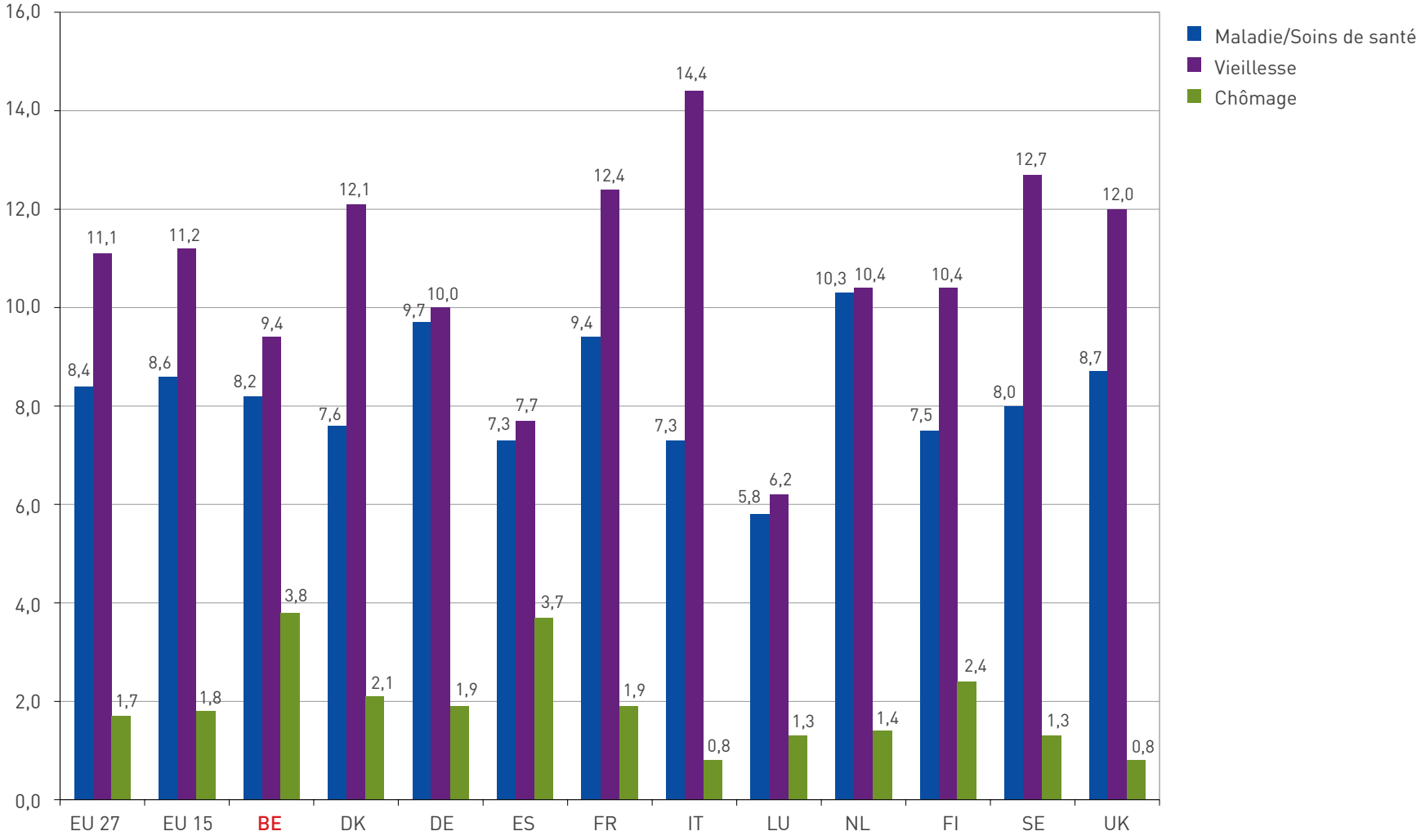

Source : Eurostat

Tableau 28 : Prestations sociales en % du total des prestations sociales (TPS) en 2009

Le tableau ci-dessous permet de voir la part que représente chaque fonction sur le total des prestations sociales.

	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	29,6	8,0	39,0	6,0	8,0	6,0	2,0	1,4
EU15	29,7	8,0	38,6	6,0	8,0	6,2	2,1	1,4
BE	**28,2**	**7,1**	**32,7**	**7,5**	**7,7**	**13,3**	**0,8**	**2,7**
DK	23,3	15,1	37,1	0,0	12,9	6,6	2,3	2,7
DE	32,1	8,1	33,1	7,2	10,5	6,3	2,1	0,6
ES	29,8	7,0	31,3	8,8	6,2	15,0	0,8	1,1
FR	29,7	5,9	39,2	6,4	8,4	6,1	2,7	1,8
IT	25,7	6,1	50,8	9,3	4,9	2,8	0,1	0,3
LU	25,4	11,4	27,3	9,0	17,8	5,6	1,5	2,1
NL	34,8	8,4	35,2	4,2	4,4	4,9	1,3	6,9
FI	25,6	12,3	35,3	3,3	11,3	8,2	1,7	2,4
SE	25,4	14,4	40,2	1,9	10,2	4,1	1,5	2,2
UK	30,8	10,6	42,6	0,6	6,5	3,0	5,2	0,8

Source : Eurostat

Abréviations

EUROSTAT - Office statistique des Communautés européennes
PIB - Produit Intérieur Brut
SESPROS - Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale

UE - Union Européenne
UE15 - Les 15 pays de l'Union Européenne avant le 1/5/2004 (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède et Royaume-Uni)
UE27 - Les 27 pays de l'Union Européenne (UE 15 + République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie).

AT - Autriche
BE - Belgique
DE - Allemagne
DK - Danemark
EL - Grèce
ES - Espagne
FI - Finlande
FR - France
IE - Irlande
IT - Italie
LU - Luxembourg
PT - Portugal
NL - Pays Bas
SE - Suède
UK - Royaume-Uni

Liste des tableaux

Tableau 1 - Evolution des recettes sociales belges de 2000 à 2009 (en millions d'€)..... 9
Tableau 2 - Part des différents types de recettes dans les recettes totales de protection sociale belge..... 10
Tableau 3 - Evolution des recettes de la sécurité sociale belge de 2000 à 2009 (en millions d'€)..... 11
Tableau 4 - Part de chaque recette dans les recettes totales de la sécurité sociale..... 13
Tableau 5 - Composition du financement alternatif (en millions d'€)..... 15
Tableau 6 - Evolution de l'assistance sociale en Belgique de 2000 à 2009 (en millions d'€)..... 16
Tableau 7 - Evolution des régimes spéciaux pour les fonctionnaires en Belgique de 2000 à 2009 (en millions d'€)..... 17
Tableau 8 - Part de chaque type de recette concernant les régimes spéciaux pour les fonctionnaires..... 18
Tableau 9 - Evolution des recettes des régimes complémentaires en Belgique de 2000 à 2009 (en millions d'€)..... 19
Tableau 10 - Part de chaque type de recette concernant les régimes complémentaires..... 20
Tableau 11 - Evolution des recettes suivant le secteur de provenance de 2000 à 2009 (en millions d'€)..... 21
Tableau 12 - Poids de chaque secteur dans les recettes sociales..... 22
Tableau 13 - Recettes de protection sociale en % du PIB..... 23
Tableau 14 - Variations des recettes totales entre 2000 et 2009..... 24
Tableau 15 - Evolutions des recettes sociales selon leur type entre 2000 et 2009 (en millions d'€)..... 26
Tableau 16 - Variations des ratios (type de recette / recettes totales) entre 2000 et 2009..... 27
Tableau 17 - Evolution du PIB à prix courants (en milliards d'euros)..... 28
Tableau 18 - Evolution du PIB à prix constants (en milliards d'euros)..... 29
Tableau 19 - Variation du PIB, des dépenses et recettes sociales entre 2000 et 2009 (prix courants)..... 30
Tableau 20 - Variation du PIB et des recettes et dépenses sociales entre 2000 et 2009 (prix constants)..... 31
Tableau 21 - Montants des recettes sociales de la Belgique en 2010..... 32
Tableau 22 - Dépenses sociales de la Belgique en 2010..... 34
Tableau 23 - Montants des prestations sociales par risque en 2010..... 34
Tableau 24 - Prestations en espèces et en nature (2010)..... 37
Tableau 25 - Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes sociales (TRS) en 2009..... 40
Tableau 26 - Structure des dépenses de protection sociale en 2009..... 42
Tableau 27 - Prestations sociales en % du PIB en 2009..... 44
Tableau 28 - Prestations sociales en % du PIB en 2009..... 46

Liste des figures

Figure 1 - Evolution des recettes de la Sécurité sociale belge de 2000 à 2009 (en millions d'€)....12
Figure 2 - Part de chaque type de recette de la sécurité sociale belge....14
Figure 3 - Taux de croissance des recettes totales de protection sociale entre 2000 et 2009....25
Figure 4 - Répartition des recettes sociales en 2010 (en millions d'€)....33
Figure 5 - Risques sociaux en % du PIB en 2010....35
Figure 6 - Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations)....38
Figure 7 - Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2009....41
Figure 8 - Dépenses sociales en % du PIB en 2009....43
Figure 9 - Répartition des prestations sociales par risque en % du PIB en 2009....45

Bibliographie

- Aperçu de la sécurité sociale en Belgique, SPF Sécurité sociale, 2010.
- Manuel Sespros, Eurostat, 2008.
- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale, SPF Sécurité sociale, juillet 2010.

Websites

http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/esspros/info/data/esspros_public_data/publication/index.htm
http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/esspros/library?l=/4_publications/esspros_manual_1996/ks-ra-07-027-en/_FR_1.0_&a=d
http://www.plan.be/databases/PVar.php?VC=MODRESV&DB=MOD&lang=fr&XT=1&ND

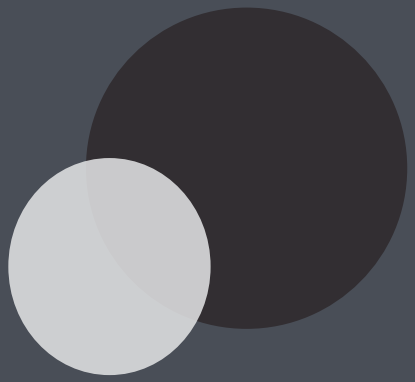

Editeurs responsables
Jan Bertels & Tom Auwers

Rédaction
Christel Nuyens, Dirk Moens & Michel Mingiedi

Rédaction finale
DG Politique sociale & DG Appui Stratégique

Traduction
Service Traduction

Réalisation
Service Communication

© 2012

SPF Sécurité sociale
Centre administratif Jardin Botanique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 115
1000 Bruxelles
www.socialsecurity.fgov.be
dg-soc@minsoc.fed.be
dg-strat@minsoc.fed.be